

<b>Algérie</b>	<b>Angola</b>	<b>Bénin</b>
<b>n.d.</b>	<b>2.1</b>	<b>4.3</b>
<b>Burundi</b>	<b>Burkina Faso</b>	<b>Cameroun</b>
<b>4.7</b>	<b>4.2</b>	<b>2.1</b>
<b>Rép. centrafricaine</b>	<b>Congo</b>	<b>Djibouti</b>
<b>2.4</b>	<b>2.8</b>	<b>3.2</b>
<b>Guinée équatoriale</b>	<b>Comores</b>	<b>Égypte</b>
<b>3.6</b>	<b>n.d.</b>	<b>3.4</b>
<b>Kenya</b>	<b>Éthiopie</b>	<b>Guinée-Bissau</b>
<b>4.8</b>	<b>5.3</b>	<b>n.d.</b>
<b>Maurice</b>	<b>Gabon</b>	<b>Guinée</b>
<b>5.0</b>	<b>2.9</b>	<b>3.3</b>
<b>São Tomé &amp; Príncipe</b>	<b>Gambie</b>	<b>Ghana</b>
<b>1.5</b>	<b>3.1</b>	<b>3.9</b>
<b>Swaziland</b>	<b>Madagascar</b>	<b>Malawi</b>
<b>4.0</b>	<b>3.1</b>	<b>4.9</b>
<b>Tanzanie</b>	<b>Namibie</b>	<b>Niger</b>
<b>3.1</b>	<b>4.1</b>	<b>3.4</b>
<b>Botswana</b>	<b>Sierra Leone</b>	<b>Afrique du Sud</b>
<b>4.4</b>	<b>n.d.</b>	<b>4.1</b>
<b>Capo Verde</b>	<b>Seychelles</b>	<b>Somalie</b>
<b>4.6</b>	<b>4.0</b>	<b>n.d.</b>
<b>Djibouti</b>	<b>Togo</b>	<b>Ouganda</b>
<b>3.4</b>	<b>4.9</b>	<b>4.4</b>
<b>Guinée-Bissau</b>	<b>Critère 2017</b>	<b>Zimbabwe</b>
<b>n.d.</b>		<b>3.2</b>
<b>Burkina Faso</b>		<b>3.9</b>
<b>4.2</b>		

Au regard de la note minimum de **3.9 sur 10** pour qu'un pays soit en bonne voie pour la mise en œuvre la Déclaration de Malabo sur la transformation de l'agriculture en Afrique, les pays dont les notes apparaissent en 'vert' sont **EN VOIE**, et ceux en "rouge" ne sont **PAS EN VOIE** pour l'exercice de revue 2017 présenté à l'Assemblée de l'UA de janvier 2018.



AFRICAN UNION  
UNION AFRICAINE  
الاتحاد الأفريقي  
UNIÃO AFRICANA



CONGO

CONFÉRENCE DE L'UNION  
Trentième (30e) Session ordinaire  
28 au 29 janvier 2018  
Addis-Abeba, ÉTHIOPIE

## CARTE DE SCORE POUR LA TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE

RAPPORT D'ETAPE 2017 A LA CONFERENCE

Accent sur le commerce intra-africain des produits agricoles et des services connexes: risques et opportunités  
Décision de la Conférence (Assembly/AU/2 (XXIII)) de juin 2014



Department of Rural Economy and Agriculture (DREA)

### Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:

**100%**  
pour  
l'achèvement du  
processus du  
PDDAA.

**70%**  
des ménages  
d'agriculteurs, de  
pasteurs et de  
pêcheurs résistent  
aux chocs  
climatiques et  
météorologiques.

**10.7%**  
croissance  
annuelle de la  
valeur ajoutée  
agricole (PIB  
agricole).

**100%**  
l'aide publique au  
développement  
(APD) versée à  
l'agriculture, par  
rapport aux  
engagements pris  
au titre de l'APD.

**117%**  
augmentation de  
la taille des  
superficies  
irriguées, par  
rapport à sa valeur  
de l'an 2000.

### Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:

**1.6%**  
du pourcentage  
des dépenses  
publiques  
agricoles par  
rapport aux  
dépenses  
publiques  
totales.

**2.9%**  
d'hommes et de  
femmes engagés  
dans l'agriculture  
ayant accès aux  
services  
financiers.

**21.3%**  
prévalence du  
retard de  
croissance chez  
les enfants de  
moins de 5 ans.

**3.5%**  
des jeunes  
engagés dans de  
nouvelles  
possibilités  
d'emploi dans  
les chaînes de  
valeur agricoles.

**0.4%**  
des femmes  
rurales ont accès  
aux actifs  
productifs de  
l'agriculture  
(autonomisées).

### Recommandations

- Le Congo devrait augmenter ses dépenses dans le secteur agricole pour atteindre l'objectif de 10% du CAADP Malabo, et améliorer l'accès des agriculteurs aux services financiers pour stimuler la transformation agricole.
- Le pays devrait augmenter et maintenir son allocation de fonds à la recherche-développement agricole comme l'une des stratégies visant à améliorer la productivité.
- Le pays devrait investir dans des interventions nutritionnelles pour réduire la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans.

### Tableau de bord 2017 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

		Nom du pays		Congo									
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)								
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2017	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2017	C-Progrès				
1	Réengagement envers le processus du PDDAA	8.52	3.33	En voie	PC 1.1	Achèvement du processus national du PDDAA	10.00	3.33	En voie				
					PC 1.2	Coopération, un partenariat et une alliance basés sur le PDDAA	8.09	3.33	En voie				
					PC 1.3	Cadre d'appui aux politiques et institutions fondées sur le PDDAA	7.48	3.33	En voie				
2	Amélioration du financement des investissements dans l'agriculture	2.89	6.67	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses publiques en agriculture	5.49	10.00	Pas en voie				
					PC 2.2	Investissements du secteur privé national dans l'agriculture	-	-	0.0				
					PC 2.3	Investissements du secteur privé étrangers dans l'agriculture	-	-	0.0				
					PC 2.4	Amélioration de l'accès au financement	0.29	3.33	Pas en voie				
3	Éradication de la faim d'ici à 2025	0.63	3.71	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et technologies agricoles	3.17	5.53	Pas en voie				
					PC 3.2	Doublement de la productivité agricole	0.00	1.00	Pas en voie				
					PC 3.3	Réduction des pertes après récolte	0.00	1.00	Pas en voie				
					PC 3.4	Renforcement de la protection sociale	0.00	10.00	Pas en voie				
					PC 3.5	Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition	0.00	1.00	Pas en voie				
4	Réduction de moitié de la pauvreté par l'agriculture d'ici à 2025	1.02	2.06	Pas en voie	PC 4.1	Maintien du PIB agricole pour réduire la pauvreté	2.71	3.25	Pas en voie				
					PC 4.2	Établissement de PPP inclusifs pour les chaînes de valeur des produits de base	0.00	1.00	Pas en voie				
					PC 4.3	Création d'emplois pour les jeunes dans les filières agricoles	1.15	1.00	En voie				
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agroentreprise	0.20	3.00	Pas en voie				
5	Echanges intra-africains des produits agricoles de base	1.00	1.00	En voie	PC 5.1	Triplement des échanges intra-africains des produits et services agricoles	0.00	1.00	Pas en voie				
					PC 5.2	Élaboration des politiques commerciales et conditions institutionnelles intra-africaines	2.00	1.00	En voie				
6	Amélioration de la résilience à la variabilité climatique	2.50	6.00	Pas en voie	PC 6.1	Renforcement de la résilience aux risques liés au climat	5.00	2.00	En voie				
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	0.00	10.00	Pas en voie				
					PC 7.1	Renforcement des capacités nationales en matière de planification, et de S&E	0.00	1.00	Pas en voie				
7	Responsabilisation mutuelle à l'égard des mesures et des résultats	3.04	4.78	Pas en voie	PC 7.2	Examen par les pairs et la responsabilisation mutuelle	0.00	3.33	Pas en voie				
					PC 7.3	Cadre pour le processus d'examen biennal de l'agriculture	9.11	10.00	Pas en voie				
Note globale du pays					2.80	Progrès global							
La Note de référence 2017 de					3.94	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2017.							